BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2049

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAVERNE

Ventes et cessions

891 815 185 RCS Saverne.
IDEAL DELICE FRANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 15, Voie Romaine, 67210 Goxwiller.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SORGEL DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros Siège social : 15 voie Romaine – 67210 GOXWILLER RCS SAVERNE 793 693 524 IDEAL DELICE FRANCE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros Siège social : 15 voie Romaine – 67210 GOXWILLER RCS SAVERNE 891 815 185 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE IDEAL DELICE FRANCE PAR LA SOCIETE SORGEL DISTRIBUTION 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société IDEAL DELICE FRANCE dont la transmission à la société SORGEL DISTRIBUTION est prévue : -Montant de l'actif : 1.252.337 euros -Montant du passif : 1.172.212 euros 2. Augmentation du capital de la société SORGEL DISTRIBUTION, société absorbante : La société SORGEL HOLDING SAS (société par actions simplifiée au capital de 754.568 euros, dont le siège social est situé 15 voie Romaine – 67210 GOXWILLER et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE sous le n°905 078 564) détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés IDEAL DELICE FRANCE et SORGEL DISTRIBUTION, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 0 euros 4.Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 7 octobre 2026 a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Saverne le 12 octobre 2026 au nom des deux sociétés. La société IDEAL DELICE FRANCELa société SORGEL DISTRIBUTION Le Président Les Gérants.